

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 89 (1960)

Heft: 7

Artikel: Collaboration linguistique franco-suisse

Autor: Rivière, C.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040329>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ciales et industrielles ont des sièges ou des succursales dans les cantons voisins ; il est normal qu'elles y envoient des employés, quand les possibilités d'avancement se présentent pour eux ; il est normal aussi que des nouvelles industries attirent des ouvriers des cantons limitrophes. Les déménagements d'un canton à l'autre deviennent donc de plus en plus courants. Ne serait-il pas temps de faciliter l'adaptation des enfants de ces familles migratrices ?

Mais qui pense à elles ? Ce sont les familles sédentaires qui préparent et votent les réformes scolaires — et pour une famille établie à Genève depuis plusieurs générations, rien n'existe hors de Genève ! Les familles qui déménagent n'ont pas voix au chapitre.

Collaboration linguistique franco-suisse

C'est à peu près certainement aux mathématiciens que nous devons l'introduction dans la langue française des mots : **maximum** et **minimum**, que le Dictionnaire de l'Académie française accueillit officiellement, en 1762, dans ses colonnes. Le mot **maximum** est le superlatif neutre de l'adjectif latin *magnus*, grand ; comme tous les adjectifs du même groupe, il possédait, en latin, un masculin : *maximus* (pluriel : *maximi*), un féminin : *maxima* (pluriel : *maximae*), et un neutre *maximum* (pluriel : *maxima*). Remarquons d'abord que l'adjectif neutre latin fut primitivement employé comme nom. Littré en fournit deux exemples tirés des écrivains du XVIII^e siècle : « Il y a ici, comme en tout, un *maximum* de précision qui « probablement ne se trouve ni dans la plus petite ni dans la plus grande balance possible » (Buffon : Histoire des minéraux. Intr. part. exp. Œuvres t. VIII, p. 11, écrite de 1783 à 1788). (Il y a, dans tout corps politique, un *maximum* qu'il ne saurait passer » (J. J. Rousseau : Le Contrat social II, 9, de 1762). Lorsque le nom se trouvait au pluriel, les mathématiciens avaient tendance à utiliser le pluriel latin : des *maxima*. « Mais, déclare Littré, les grammairiens demandent qu'on traite ce mot comme français et qu'on dise des *maximums* », en lui appliquant la règle générale du pluriel marquée par l'addition d'un *s*.

Il était inévitable que le mot fût aussi utilisé comme adjectif malgré les condamnations des grammairiens qui jugeaient cet emploi abusif. Et c'est alors que se mit à fleurir la plus grande fantaisie. Ceux qui avaient gardé quelque souvenir des tortures que leur avait infligées l'étude de la déclinaison latine, voulurent prouver que tant d'efforts n'avaient pas été dépensés en pure perte ; et ils utilisèrent le féminin et le pluriel latins (*maxima*). On entendit ainsi parler de température *maxima*, de conditions *maxima*, de pression *maxima*, de prix *maxima*.

Quant à ceux qui avaient tout oublié ou qui n'avaient jamais rien appris de la langue de Virgile, ils se contentèrent de parler de tarifs *maximums*, de hauteurs *maximums*, de prix *maximums*, de dépense *maximum*. Les grammairiens commençaient à ne plus s'y reconnaître et à perdre la tête, d'autant plus que les étymologistes raffinés risquaient de compliquer encore la situation : « Si nous voulons être logiques et conséquents avec nous-mêmes, déclaraient des imprudents qui n'étaient peut-être que des humoristes, il faudrait, au masculin, employer l'adjectif masculin latin et parler de tarif *maximus* et de tarifs *maximi*, tandis qu'au féminin pluriel, on aurait des températures *maximae*. » La même confusion et la même diversité s'étaient répandues au sujet de l'emploi en français du mot *minimum* (nom, puis adjectif), superlatif neutre de l'adjectif latin *parvus*, petit, qui comportait lui aussi un masculin : *minimus* (pluriel : *minimi*), un féminin : *minima* (pluriel : *minimae*), et un neutre : *minimum* (pluriel : *minima*).

C'est alors que Littré eut connaissance des suggestions émises par le Dr Forêt, de Lausanne. Il s'en empara, car il en avait jugé l'intérêt. Et, dans son Supplément à son fameux Dictionnaire, il introduisit l'adjectif *minimal*, avec la note suivante : « Cet adjectif, ainsi que *maximal* (= appartenant à un maximum) sont dus au Dr Forêt, de Lausanne. Ils méritent d'être adoptés. » Ils présentent en effet l'avantage d'offrir, par formation naturelle conforme à la règle habituelle, un féminin singulier : *maximale* et *minimale*, un masculin pluriel : *maximaux* et *minimaux*, un féminin pluriel : *maximales* et *minimales*. Ils nous ramènent au bon français au lieu de nous faire mutiler la déclinaison latine. Littré donnait lui-même des exemples : un volume *minimal*, des calibres *minimaux*.

Mais les grammairiens proposent, et l'usage dispose. La trouvaille du Dr Forêt et le jugement de Littré ne dépassèrent pas tout d'abord des cercles restreints. La langue commune variait sur ce point, selon le degré de culture de ceux qui l'utilisaient. C'est le progrès des sciences qui a finalement décidé du triomphe de la solution la plus conforme au bon sens, à la régularité et aux caractères essentiels de la langue française. La nécessité d'utiliser, dans les expériences, dans les travaux techniques, et tout particulièrement dans les observations météorologiques, un langage commun et normalisé a répandu de proche en proche l'utilisation des adjectifs d'origine suisse, qui ont été adoptés par l'Office européen des Nations-Unies à Genève, par les publications de l'Unesco, par l'Institut royal belge de météorologie. Ils ont pénétré dans les textes officiels, législatifs et réglementaires français. Ils ont acquis droit de cité dans les colonnes du *Journal officiel de la République française*. Ils sont applaudis par les grammairiens français : « Je suis tout à fait d'accord pour préférer, suivant l'usage de la Suisse

romande, les adjectifs *maximal* et *minimal* aux neutres latins *maximum* et *minimum* qu'on accole habituellement à un nom, sans bien savoir comment les accorder », déclare M. René Georquin, dans *Jeux de mots*, 1957.

Quant aux noms, ils prendront simplement l's du pluriel, comme l'immense majorité des noms de la langue française. « Il est plus normal de ramener *maximums* dans la classe d'albums, de pensums, que de l'affubler d'un pluriel latin », écrivait déjà André Thérive, dans *Clinique du langage*.

L'action conjugulée des grammairiens vaudois et français, aidée par les exigences de la normalisation du langage scientifique et technique, a donc mis un peu d'ordre dans ce petit domaine de la langue française qui possède désormais un nom : *maximum*, pluriel régulier : *des maximums*, et l'adjectif correspondant *maximal*, qui s'accorde régulièrement lui aussi.

Mais il ne faut pas oublier qu'une conquête linguistique n'est définitive que lorsqu'elle passe dans l'enseignement et qu'elle se transmet par l'école.

Quoi qu'il en soit, nous avons pu observer un intéressant exemple de l'action réciproque et de la collaboration des nations dans la mise au point de leur langue commune.

C. RIVIÈRE.

Campagne en faveur de l'hygiène dentaire dans les écoles enfantines et primaires

Une dangereuse maladie de la population

La carie dentaire a pris une telle extension depuis la dernière guerre mondiale que l'on peut à juste raison en parler comme d'une maladie de toute la population.

2 % de dents saines !

Du point de vue statistique, c'est la Suisse qui détient le peu glorieux record de la carie dentaire ; chez nous, sur 100 enfants et adolescents, 2 seulement ont encore une dentition absolument saine.

150 millions par an

Notre population consacre annuellement plus de 150 millions de francs à des traitements dentaires. En outre, dans de nombreux